



REGLEMENT DU JEU :

« Jeu de la fête des parents 2022 »

JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

Rédigé le 10 mai 2022

ARTICLE 1 : OBJET

L'association des commerçants **Revel Bastide Commerciale** ayant son siège 12 bis avenue de Castelnaudary à Revel (31250) organise un jeu intitulé : «Jeu de la Fête des parents 2022», jeu avec obligation d'achat de 10 € minimum.

ARTICLE 2 : LA DURÉE

Le jeu se déroulera du 25 au 29 mai et du 15 au 19 juin.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

À partir de 10 € d'achat, le public se verra remettre une enveloppe contenant un bon gagnant (appelé ticket d'or) ou perdant.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ce jeu, toutes personnes physiques à l'exception : des mineurs de moins de dix-huit ans, des commerçants membres de l'association organisatrice et de leur famille.

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

Pour 5 000 enveloppes distribuées, 8 enveloppes gagnantes contenant un ticket d'or qui est un bon d'achat de 50 € à dépenser chez un commerçant RBC défini :

1 L'Annexe,

2 La Cour des Grands,

3 La Poêlée,

4 La Toquée du bocal,

5 Le Car'table,

6 Les Saveurs de Tataouine,

7 Pizza Michel,

8 Maison Banquet

ARTICLE 7 : PRINCIPE DU JEU

Durant la période citée en article 2 ;

Pour participer au jeu et tenter de gagner les dotations mises en jeu il faut :

- Réaliser UN ACHAT de MINIMUM 10€ chez l'un des commerçants adhérents à l'association REVEL BASTIDE COMMERCIALE
- Découvrir l'un des 8 tickets d'or mis en jeu

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, modifier, reporter, proroger ou annuler ce jeu en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté.

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ

Le simple fait de participer au jeu implique pour les gagnants l'acceptation par avance que leur nom, adresse et photographie figurent dans toutes les manifestations publi-promotionnelles, et ou médiatiques, liées au jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de **Revel Bastide Commerciale** pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent

règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux compétents à Toulouse. Cette règle du jeu a été déposée auprès de la SCP D. DARCO-ROSENTHAL Huissier de justice, 28 rue de l'étoile (31250) Revel.

Cette règle du jeu est disponible sur le site internet **Revel Bastide Commerciale** <https://rbc-revel.fr/>, sur simple demande chez les membres du bureau **Revel Bastide Commerciale** et sur demande par courrier adressé à : **Revel Bastide Commerciale** - BP 19 - 31250 REVEL.

ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Sauf avis contraire, l'association organisatrice conservera les coordonnées des participants. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse du jeu.

* R.B.C = Revel bastide commerciale